



Conseil économique et social

Distr.: générale
17 mars 2010
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire 2010

26 mai-4 juin 2010

Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application de la résolution 1996/31 du Conseil

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Foundation for the American Indian	2
2. Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue	3
3. International Council of Management Consulting Institutes	5
4. Secours Islamique	10
5. Centre italien de solidarité	12
6. Summer Institute of Linguistics	15



1. Foundation for the American Indian

Statut spécial accordé en 2005

I. Introduction

L'objectif de la Foundation for the American Indian est d'améliorer la qualité de vie par la promotion des services à la personne, du développement économique, des arts, de l'éducation et de la gestion de l'environnement. Elle cherche à permettre aux Indiens de s'autodéterminer afin de développer leurs communautés respectives et de contribuer à des améliorations mesurables dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la technologie et du développement économique.

II. Contribution aux activités des Nations Unies

A. Participation au Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période considérée dans le rapport, la Fondation n'a pas participé au travail du Conseil économique et social ni à celui de ses organes subsidiaires lors de grandes conférences et autres réunions tenues sous l'égide des Nations Unies. Elle a, en effet, concentré ses activités sur le développement et la mise en œuvre de programmes d'éducation, de santé, d'agriculture, de restitution de biens culturels et d'énergies renouvelables, essentiellement en partenariat avec des services gouvernementaux, des organisations et des bailleurs de fonds finançant des organisations à but non lucratif au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

B. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

La Fondation a œuvré à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux États-Unis et au Canada. Elle a entrepris les actions suivantes : a) une réunion sur le thème des objectifs « assurer un environnement durable », « assurer l'éducation pour tous » et « éliminer la pauvreté et la faim », en juin 2006, Première nation de Swan Lake, dans le Manitoba, au Canada, à laquelle ont participé la Première nation de Rolling River, le Conseil tribal, un investisseur spécialisé dans l'énergie éolienne et le personnel de la Fondation; b) l'identification de promoteurs et de bailleurs de fonds pour un projet de parc éolien destiné à la Première nation de Swan Lake et la co-animation de réunions avec d'autres Premières nations du Canada, notamment la Première nation de Rolling River, sur des projets de parcs éoliens; c) l'octroi de subventions à des universités tribales indiennes américaines pour l'achat d'anémomètres, afin de recueillir des données sur le vent dans le cadre du développement potentiel de parc éoliens; d) subventions destinées à la formation de son expert en énergie éolienne; et e) conclusion d'un contrat de conseil prévoyant l'intervention de l'expert en énergies renouvelables de la Fondation dans le cadre du développement du projet de parc éolien de la nation Cherokee.

C. Autres événements

La Fondation a participé à une conférence du United States Department of Energy (Département de l'Énergie américain), à Denver, dans le Colorado, en mai 2007 : elle a assuré la liaison avec les responsables du programme tribal d'énergies renouvelables et a présenté leurs initiatives en matière d'énergie éolienne pour les universités tribales; elle a tenu une réunion avec la William J. Clinton Foundation, à New York, en juin 2008, pour discuter de ses initiatives en matière d'énergie éolienne et de ses projets de financement potentiels et a travaillé avec d'autres fondations et agences gouvernementales pour lever des fonds pour les cinq initiatives de programmes citées ci-dessus. La Fondation demande actuellement des subventions dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la restitution des biens culturels, de l'agriculture et des énergies renouvelables. La Fondation travaille également avec la David Lynch Foundation pour organiser des concerts dont les revenus seront reversés à ces programmes tribaux, suite au succès rencontré par le concert Paul McCartney/Ringo Starr en mai dernier à New York.

D. Participation aux conférences et événements tenus sous l'égide des Nations Unies

Les représentants de la Fondation ont participé à la Journée mondiale du diabète en 2008. Pour planifier, financer et mettre en œuvre les programmes consacrés aux communautés indigènes, la Fondation a utilisé des ressources financières conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue

Statut spécial accordé en 1989

I. Introduction

Fondé en 1952, le Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue est l'organisation des personnes et des agences dédiées aux besoins éducatifs scolaires et non scolaires des enfants malvoyants du monde entier. Le Conseil regroupe au niveau mondial des éducateurs, des administrateurs, des parents et d'autres acteurs afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants malvoyants en matière d'éducation. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies et avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans le secteur de l'éducation. Il mène ces efforts par l'intermédiaire de sept comités régionaux, qui développent chacun leurs propres plans d'action en fonction des besoins exprimés par les comités nationaux. Le Conseil attache une importance toute particulière aux besoins des enfants et des jeunes dans les pays en développement, où la cécité sévit fortement et où, en moyenne, moins de 10 % de ces enfants ont accès à une éducation scolaire. Cette situation perpétue un cycle d'analphabétisme et de pauvreté qui doit être rompu car il est synonyme, pour les personnes malvoyantes, d'appartenance aux groupes les plus marginalisés du monde. Le Conseil a pour objectif de mettre un terme à ce

cycle en lançant sa Campagne mondiale pour l'éducation pour tous les enfants ayant un handicap visuel (EFA-VI), en partenariat avec l'Union mondiale des aveugles. Cette campagne crée une demande d'éducation et sa mise en œuvre est assurée dans le cadre de campagnes nationales afin de garantir que les services éducatifs appropriés sont à la disposition des enfants ayant un handicap visuel qui n'étaient pas encore concernés.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont membres du Groupe spécial mondial de la Campagne Mondiale pour l'éducation pour tous les enfants ayant un handicap visuel. Au cours de la période considérée dans le rapport, a) le Secrétaire général du Conseil et ancien Président l'Union mondiale des aveugles a assisté à une réunion tenue à l'UNESCO à Paris afin de rendre compte des activités de la VI^e Campagne mondiale; b) le Conseil a aidé l'UNESCO en préparant un répertoire des ressources éducatives pour les enfants ayant un handicap visuel; c) le Président et le Secrétaire général du Conseil ont assisté à une réunion à l'UNESCO pour évoquer des moyens d'étendre la Campagne mondiale à travers les coordinateurs nationaux de l'Éducation pour tous; et d) le Conseil a siégé en qualité de membre au groupe de travail sur les enfants handicapés du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF.

A. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

La Campagne mondiale s'est attachée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suivants : Objectif 2, assurer l'éducation primaire pour tous; objectif 3, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et objectif 8, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Présent dans sept régions géographiques (Afrique, Asie de l'Est, Europe, Amérique latine, Amérique du nord/Caraiïbe, Pacifique et Asie de l'Ouest), le Conseil a participé à la réalisation de ces trois objectifs à l'échelle mondiale de la manière suivante :

Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

La Campagne mondiale pour l'éducation pour tous les enfants ayant un handicap visuel, lancée en 2006, s'est concentrée sur les enfants des pays en développement, où l'on estime que moins de 10 % ont accès à l'éducation.

Pays ciblés pendant la période 2006-2008 : Viet Nam, République dominicaine et Paraguay.

Pays ciblés actuellement pendant toute la durée de la Campagne mondiale : Viet Nam, République dominicaine, Paraguay, Népal, Équateur, Honduras, Nicaragua, Fidji et Pakistan.

Période du projet : 2006 – jusqu'à présent.

Activités de la Campagne mondiale : a) création d'une demande d'éducation pour les enfants ayant un handicap visuel; b) intégration de la campagne dans les initiatives nationales d'Éducation pour tous; c) garantie de services de support pour les enfants ayant un handicap visuel et d) simplification de l'accès à l'éducation pour les enfants polyhandicapés.

Enfants ayant bénéficié de la Campagne mondiale : Près de 13 000 enfants ayant un handicap visuel supplémentaires ont été scolarisés au Viet Nam, le **Projet d'enseignement supérieur :** le Conseil a promu l'intégration d'étudiants ayant un handicap visuel dans l'enseignement supérieur en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam, en collaboration avec la Nippon Foundation.

Période du projet : 2007-2008.

Activités : a) formation aux technologies de l'information et de la communication pour les étudiants ayant un handicap visuel dans les établissements d'enseignement supérieur; b) dispositif de prêts pour procurer des ordinateurs portables aux étudiants; c) formation spéciale en statistiques dispensée aux étudiants; d) sensibilisation dans les établissements d'enseignement supérieur à la nécessité de créer un environnement accessible; e) tenue de camps de formation d'été chaque année; et f) sensibilisation dans les établissements d'enseignement supérieur à l'éducation des personnes ayant un handicap visuel.

Coût du projet d'enseignement supérieur en 2007-2008 : 171 000 dollars des Etats-Unis.

Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La Campagne mondiale a mis tout particulièrement l'accent sur l'éducation des filles ayant un handicap visuel. En fait, les directives de la campagne ont incité clairement les équipes nationales à insister sur la scolarisation des filles ayant un handicap visuel. Le Conseil a travaillé avec des organisations parentales aux niveaux mondial, régional et national afin de faciliter cette initiative.

Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Conseil a travaillé avec des organes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales de développement pour promouvoir sa campagne, qui bénéficie actuellement du soutien de 10 organisations internationales. En outre, des organisations de personnes handicapées et des gouvernements sont largement impliqués dans la mise en œuvre de la campagne. Le Conseil s'efforce d'assurer un accès à l'éducation aux enfants ayant un handicap visuel, en particulier dans les pays en développement.

3. International Council of Management Consulting Institutes

Statut spécial accordé en 2001

L'International Council of Management Consulting Institutes a contribué de manière substantielle à approfondir les objectifs de développement du Conseil économique et social et des Nations Unies en général.

I. Introduction

Le Conseil est la voix du conseil en gestion au niveau mondial ainsi que l'organisation parapluie des institutions de conseil en gestion dans plus de 45 pays. Ces instituts nationaux administrent, conformément à des normes internationales, le code de conduite éthique et professionnel ainsi que le corpus commun de connaissances de la profession et les certifications reconnues sur le plan international de consultant en gestion agréé (Certified Management Consultant) délivrée aux consultants en gestion et d'accréditation en pratiques de conseil (Accredited Consulting Practices), délivrée aux cabinets de conseil. Pour devenir membre du Conseil, les consultants et les cabinets de conseil doivent d'abord être membres de l'institut de leur pays reconnu par le Conseil. Si ces organisations n'existent dans leur propre pays, ils peuvent demander à adhérer à un institut accrédité par le Conseil dans un autre pays de la région.

A. Buts et objectifs

En partenariat avec ses membres et les instituts nationaux, la mission du Conseil est d'élever les normes des consultants en gestion dans le monde entier, et de donner à la communauté internationale l'assurance que ces normes, associées au processus de certification de ses instituts membres, seront garantes de la compétence et du professionnalisme des consultants certifiés à l'échelon mondial. Le Conseil a également pour mission de soutenir la création et le développement d'instituts professionnels nationaux à travers le monde ainsi que d'encourager le partage d'informations, la création de réseaux et la réciprocité entre les instituts souscrivant aux normes internationales du Conseil et à son code de conduite.

B. Actions principales/histoire

Le Conseil a été fondé en 1987 et s'est rapidement étendu dans le monde entier. Dès 1991, presque tous les pays dotés d'instituts professionnels de conseil en gestion y étaient représentés. En 2009, on dénombrait des instituts membres dans 45 pays. Conformément aux règles d'adhésion du Conseil, chaque institut national doit promouvoir et appliquer certaines normes, en formant et en certifiant ses membres, à l'issue d'une procédure d'assurance qualité rigoureuse mise en place par le Conseil.

Le Conseil atteint ses objectifs grâce à son implication auprès d'organes internationaux externes. Il travaille avec le Comité européen de normalisation pour améliorer le développement de normes professionnelles et créer des critères de référence internationaux, ainsi qu'avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour promouvoir et former des consultants en Asie centrale et encourager la création d'instituts de conseil en gestion.

Le Conseil bénéficie du statut d'observateur auprès du Forum international de l'accréditation dans le cadre de ses efforts d'amélioration des normes relative au conseil en gestion. Parallèlement à son association actuelle avec les Nations Unies, il collabore depuis peu avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans l'optique de la réalisation d'objectifs communs.

En 2001, le Conseil économique et social a donné son approbation à l'envoi par l'International Council of Management Consulting Institutes de consultants certifiés hautement qualifiés et expérimentés vers des pays moins développés afin de former et d'accompagner des consultants en gestion locaux. Leur mission a consisté en outre à enseigner à des instituts de conseil en gestion débutants les principes de base du conseil et à former des réseaux avec d'autres instituts dans leur région et dans le monde entier.

C. Changements significatifs

Depuis 2001, le Conseil compte 19 instituts membres supplémentaires, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Chine, au Kazakhstan, en Lettonie, en ex-République yougoslave de Macédoine, aux Philippines, dans la Fédération de Russie, en Thaïlande, en Turquie, en Ouzbékistan et maintenant en République islamique d'Iran. En 2006, le secrétariat du Conseil, qui était basé à San Francisco aux États-Unis, a déménagé à Nijkerk aux Pays-Bas. Il a continué à diffuser son message de gestion professionnelle, d'éthique et de qualité dans davantage de pays. Ses assemblées annuelles ont souvent été tenues dans des endroits/pays moins favorisés sur le plan économique où les instituts professionnels en sont encore au stade de développement. Depuis 2001, le Conseil a organisé des congrès internationaux à Istanbul, en Turquie; à Beijing, à Moscou, à la Barbade, à Chongqing, en Chine et à Singapour. De futures assemblées sont prévues en Jordanie, dans la province chinoise de Taïwan, en Thaïlande, en Roumanie et au Brésil.

En 2004, en qualité d'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, le Conseil s'est fixé pour mission de créer des instituts de conseil en gestion professionnelle dans des économies en développement et de travailler avec d'autres organisations non gouvernementales pour leur permettre de faire appel à des consultants en gestion autochtones en mesure de les aider à se préparer en termes de leadership, de gestion du changement et de développement de l'économie. Le Conseil s'est efforcé d'obtenir des résultats concrets soit directement, soit en utilisant son influence.

II. Contribution aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

En 2006, le Conseil a chargé deux de ses représentants basés aux États-Unis de travailler avec les Nations Unies. Au cours des trois dernières années, ceux-ci ont assisté à certaines séances du Conseil économique et social et de la Banque mondiale afin d'acquérir une connaissance globale de ces organisations et de mettre en place des collaborations.

B. La Commission de la science et de la technique au service du développement

La Commission a organisé une réunion d'étude à Paris à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Tunis en 2005. En se basant sur sa vaste expérience internationale, le Conseil a souligné que, dans un projet de développement utilisant la technologie, un investissement équilibré devait être garanti dans trois secteurs : la technologie, le processus et les ressources humaines, ce dernier secteur recouvrant, par exemple, les compétences, la formation, l'organisation, les questions culturelles et les valeurs. Restreindre l'investissement à seulement un ou deux secteurs débouchera inévitablement sur un échec et sur le gaspillage de l'investissement.

C. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Conseil a été invité à décrire les succès obtenus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et à condenser ses expériences dans un rapport qu'il a ensuite présenté lors du débat de haut niveau de la session de fond 2007 du Conseil économique et social.

D. Réponse à l'examen ministériel annuel 2007 sur le rôle de l'innovation dans la réduction de la pauvreté et de la faim

Une équipe spéciale du Conseil a préparé un rapport complet dans lequel elle a décrit comment le financement du développement pouvait être amélioré en faisant appel à des consultants en gestion autochtones. Le rapport en question contenait les messages suivants : a) des consultants en gestion autochtones compétents améliorent l'efficacité, l'effectivité et l'efficience du financement des projets de développement et accroissent les capacités de l'économie des pays en développement, permettant ainsi d'atténuer la pauvreté; b) la compétence essentielle du Conseil réside dans sa capacité à créer et à gérer des organes professionnels nationaux et sa mission est de mettre en place des instituts de conseil en gestion dans les pays développés. Cette mission s'inscrit dans le cadre direct des activités des consultants en gestion autochtones. Le Conseil a mis en avant a) le déroulement du projet de développement, de sa conception à sa mise en œuvre, en insistant sur les succès (efficacité), les résultats obtenus pour l'économie en développement (effectivité) et le rapport résultats/coûts (efficience); b) la culture et les origines autochtones des professionnels impliqués dans les pays en développement; c) la compétence comme critère de sélection principal des consultants en gestion; et le Conseil, en tant que catalyseur dans la création d'organes professionnels nationaux et la formation d'un plus grand nombre de consultants en gestion autochtones qualifiés.

E. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Plusieurs instituts nationaux membres ont participé à des activités locales dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. On peut citer à titre d'exemple, le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en Asie et dans le Pacifique, mis en œuvre par l'Institute of Management Consultants dans neuf pays pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le projet a offert des services de conseil et de support technique à cinq secteurs industriels en introduisant des méthodes de production plus propres ainsi que des outils et des techniques à haut rendement énergétique.

F. Activités dans le cadre des objectifs de la Banque mondiale

Le Conseil estime avoir contribué aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de la Banque mondiale en formant des consultants en gestion autochtones compétents dans de nombreux pays, permettant ainsi d'accroître les capacités des économies nationales. L'insistance sur l'éthique et la gouvernance professionnelles sont données en exemples dans de nombreux pays.

G. Travail en partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

La réponse du Conseil à l'examen ministériel annuel de 2007 a été transmise au Programme TurnAround Management and Business Advisory Services de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Ce Programme vise à améliorer l'environnement des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises des économies en transition issues de l'ancien bloc soviétique. Sa stratégie s'inscrit dans la lignée des objectifs du Conseil et s'appuie sur la qualification de consultant en gestion certifié pour rehausser les professions d'assistance aux entreprises dans ces pays. Le Conseil et la BERD ont conjointement : a) formé les instructeurs et fourni du matériel de formation gratuit au Kazakhstan; b) accompagné l'Association kazakhe de consultants en gestion certifiés, membre du Conseil depuis 2007; c) produit des résultats similaires en Ouzbékistan et au Kirghizistan; d) formé des consultants en gestion à Kaliningrad, en Fédération de Russie; e) suivi un membre du Conseil dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en collaboration avec l'Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international); f) organisé les événements de l'« Initiative de l'Europe centrale » pour les petites et moyennes entreprises des Balkans; g) mis à disposition un consultant clef dans le cadre de l'initiative « Femmes d'affaires » de la BERD; et h) contribué à rendre opérationnel l'institut partenaire ukrainien par le biais de subventions, en partenariat avec un établissement financier régional.

H. Travail en coopération avec l'Organisation internationale du Travail

Le Conseil a tenu des discussions avec les bureaux de l'OIT à Turin en Italie, et à Genève afin de développer un programme de formation destiné aux consultants en Afrique et en Amérique du Sud.

4. Secours Islamique

Statut spécial accordé en 1993

I. Introduction

Le Secours Islamique est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale et de développement durable qui vise à soulager les souffrances des nations les plus pauvres du monde. Elle met en place des projets de secours d'urgence et de développement à long terme dans certaines des communautés les plus démunies du monde. Indépendante et apolitique, cette organisation, fondée en 1984, s'est développée dans le monde entier. Le siège du Secours islamique est situé à Birmingham, au Royaume-Uni et dispose de bureaux dans le monde entier. Certains de ces bureaux ont pour principale activité la sensibilisation et la collecte de fonds, tandis que d'autres s'occupent essentiellement de la mise en place de projets de lutte contre la pauvreté. Le Secours Islamique est spécialisé dans les domaines suivants : éducation et formation professionnelle, santé et nutrition, eau et assainissement, activités rémunératrices, aide aux enfants et aux orphelins, préparation aux catastrophes et secours d'urgence. Près de 60 % de ses dons proviennent de particuliers. Bien que l'organisation n'ait de lien avec aucun gouvernement et soit donc libre de sa gestion et de ses activités, elle peut cependant accepter des dons ou des services d'organismes publics désireux d'apporter leur soutien à certains projets. Les projets de développement et de secours d'urgence du Secours Islamique ont par exemple bénéficié de l'aide (financière notamment) du Department for International Development (Ministère du développement international britannique). En plus du Department for International Development et des institutions des Nations Unies, les autres sources de financement public du Secours Islamique comprennent la Commission européenne et son Office d'aide humanitaire.

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période considérée dans le rapport, le Secours Islamique a participé à différentes conférences et réunions sous l'égide d'institutions des Nations Unies sur des thèmes tels que la crise du Darfour et les questions relatives aux réfugiés.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Secours islamique souscrit aux objectifs des Nations Unies. Son engagement se manifeste dans le plaidoyer, la création de réseaux et la coopération internationale en tant qu'agent d'exécution de différentes initiatives, financées par des institutions des Nations Unies, en Afghanistan, en Albanie, au Bangladesh, en Indonésie, en Irak, au Kenya, au Liban, au Mali, en Palestine, au Pakistan, en Fédération de Russie, au Soudan et au Yémen.

C. Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Action : 1 080 511 personnes aidées dans le cadre de projets d'urgence.

Cible : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Action : 1 779 324 personnes nourries grâce à des distributions de produits de saison.

Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

Cible : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Action : 1 273 542 enfants et familles aidés grâce à des programmes d'éducation.

Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

Action : 1 273 542 enfants et familles aidés grâce à des programmes d'enseignement.

Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

Cible : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Action : 82 907 enfants et familles aidés grâce à des projets de santé infantile.

Objectif 5 : améliorer la santé maternelle

Cible : réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.

Action : 193 716 personnes aidées grâce à des projets de santé.

Objectif 7 : assurer un environnement durable

Cible : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base

Action : 917 242 personnes aidées par des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement, qui ait des objectifs en matière d'aide, de commerce et d'allégement de la dette

Cible : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

Actions : 1 026 440 personnes aidées grâce à des programmes de microcrédit et de modes de subsistance durables.

5. Centre italien de solidarité

Statut spécial accordé en 1985

I. Introduction

Le Centre italien de solidarité est une organisation privée à but non lucratif, fondée à Rome en 1971. Convaincu que le règlement des problèmes doit se centrer sur la personne et non sur les symptômes, le Centre remplit sa tâche essentielle en rassemblant des personnes en difficulté.

Au niveau local, le Centre a développé un grand nombre de programmes sociaux recouvrant des domaines tels que la toxicomanie et l'abandon scolaire, les problèmes de santé mentale chez les adolescents et les adultes, les immigrants et les réfugiés (notamment en provenance d'Afrique), les sans-abri et les personnes souffrant d'exclusion. Le Centre accueille en permanence environ 800 personnes. Il emploie plus 100 personnes et dispose d'un budget annuel de près de 5 millions d'euros. Une soixantaine de volontaires travaillent avec le Centre. Au fil des années, il a créé et développé un certain nombre de réseaux. Il a, entre autres, contribué à la création de la Fédération mondiale des communautés thérapeutiques, de la Fédération européenne des communautés thérapeutiques, de la Fédération italienne des communautés thérapeutiques et du réseau espagnol Proyecto Hombre. Il s'est vu accorder le statut consultatif spécial lors du Conseil économique et social en 1985. Au travers de projets financés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses prédécesseurs, ainsi que par la Commission européenne, le Ministère italien des affaires étrangères, la Conférence épiscopale italienne et d'autres bailleurs de fonds privés, il est parvenu à développer des projets de réduction de la demande de drogues, de santé et d'autonomisation communautaire dans de nombreux pays.

II. Contribution aux activités des Nations Unies

A. Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période considérée dans le rapport, le Centre a participé aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants, souvent en étroite collaboration avec le Comité de Vienne d'ONG sur les stupéfiants.

B. Coopération avec des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies

Le Centre est un membre actif du Comité de Vienne d'ONG sur les stupéfiants, et au cours de la période considérée dans le rapport, a joué un rôle prépondérant dans son travail. Il a participé au projet « Au-delà de 2008 » en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour donner aux organisations non gouvernementales la possibilité de contribuer à l'examen des progrès réalisés dans l'application des mesures de lutte internationale contre la drogue mises en place par la Commission des stupéfiants. Le représentant du Centre auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne a été nommé Président du programme pour ce projet, qui a été financé par les contributions volontaires des gouvernements canadien, hongrois, italien, suédois et britannique ainsi que de la Commission européenne.

Actions menées : Le Centre a) a facilité les consultations régionales à Kiev, à Johannesburg, en Afrique du Sud, à Belgrade, à Dhaka et à Budapest; b) a adapté les questionnaires destinés aux rapports biennaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour permettre leur utilisation par les organisations non gouvernementales; c) a préparé un document de séance à l'occasion de la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants sur la contribution des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la déclaration politique et des plans d'action adoptés par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale; d) a organisé, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le forum des organisations non gouvernementales « Au-delà de 2008 », auquel ont assisté 300 organisations non gouvernementales de 145 pays participants au projet et au cours duquel il a siégé en qualité de co-président et de rapporteur, et; e) a participé à des séances de briefing avec le Président de la Commission des stupéfiants, le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/197 sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue, et la Commission des stupéfiants, dans sa résolution 49/2, ont reconnu la valeur du projet « Au-delà de 2008 » pour promouvoir la compréhension du système international de lutte contre la drogue et l'engagement des organisations non gouvernementales dans la politique et les pratiques de la lutte antidrogue.

C. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 2 : assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

Actions : a) mission sur le terrain auprès de Caritas, Égypte. Développement d'un projet, financé par la Conférence épiscopale italienne, pour créer un centre de soutien psychosocial des femmes souffrant d'exclusion sociale; b) projet financé par le programme européen « Jeunesse en action » pour échanger les expériences et les bonnes pratiques du personnel des programmes/services destinés aux jeunes en danger d'exclusion sociale. Les pays partenaires du projet comprenaient l'Italie, la Lituanie, le Viet Nam, la République dominicaine et l'Ouganda; et c) projet en Bolivie pour intégrer les services sociaux et sanitaires et améliorer les conditions de vie des habitants des Yungas, une zone de culture traditionnelle du cacao. 25 000 personnes, majoritairement des fermiers Aymara, ont bénéficié directement de ce projet.

Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

Cible 1 : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Actions : a) Bolivie : mobilisation pour la construction d'un centre hospitalier dans la région des Yungas et soutien en faveur d'une organisation non gouvernementale locale. Activités financées par le Centre, le Ministère italien des affaires étrangères et la Conférence épiscopale italienne. L'ensemble de ces activités étaient liées à la santé et au développement social et visaient à renforcer le réseau de santé rural de la zone; et b) Bolivie : participation à un programme d'éducation communautaire en santé maternelle dans les Yungas du nord, y compris informations sur la maternité, l'enfance et la parenté responsable.

Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 1 : d'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida.

Actions : a) collaboration avec deux organisations non gouvernementales togolaises sur la prévention du VIH/sida et le traitement des malades du sida. Un groupe d'opérateurs togolais s'est rendu à Rome à deux reprises dans le cadre de formations, de visites d'étude et de conseil.

Cible 3 : d'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Action : en collaboration avec l'université de Rome La Sapienza, le Centre a présenté un nouveau projet de lutte contre la tuberculose dans la région des Yungas. Outre son travail international, à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, le travail du Centre en Italie met fortement l'accent sur ces objectifs, en particulier ceux relatifs à la santé infantile, à l'enseignement universel et au VIH/sida.

Activités à l'appui des principes généraux : le Centre a) marque chaque année par des manifestations spéciales la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et la Journée mondiale du sida; b) en Bolivie : il a réactivé les relations avec le Centro Boliviano de Solidaridad « Vida », un programme thérapeutique destiné aux toxicomanes. Le directeur du programme a passé 6 mois à Rome en formation; c) en Bosnie-Herzégovine : formation et supervision d'un programme de réadaptation des toxicomanes avec des séances de formation tenues en Italie et en Bosnie-Herzégovine; d) en Afghanistan : en partenariat avec une organisation non gouvernementale tchèque, le Centre a pris part à un projet (EuropeAid) qui vise à lutter contre la toxicomanie et le trafic en renforçant le réseau local d'organisations impliquées dans la réadaptation et l'intégration sociale des toxicomanes et à former les membres du personnel; e) République dominicaine : prévention de l'abus des drogues chez les jeunes de Saint-Domingue, y compris séances de formation du personnel dans le pays et en Italie; f) en Roumanie: en vertu d'un accord avec l'Agence nationale roumaine de lutte contre la drogue, sept professionnels ont été formés à Rome en vue de mettre en place des programmes thérapeutiques de réadaptation des toxicomanes en Roumanie; g) au Viet Nam : à la demande du Ministère du travail et des affaires sociales, deux experts du Centre ont été dépêchés sur le terrain pour étudier la situation locale de l'abus de drogues et préparer une proposition de projet; h) sur Maurice et l'Île de la Réunion : trois opérateurs (deux de Maurice et une de l'Île de la Réunion) ont été envoyés à Rome pour y être formés au développement de méthodologies dans le domaine de la réadaptation des toxicomanes; i) en Tunisie : un travailleur d'une organisation non gouvernementale de Sfax en Tunisie a reçu une formation complémentaire sur les méthodologies des communautés thérapeutiques. En échange, un opérateur du Centre a participé à des activités à Sfax à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues; j) en Algérie : formation et échange de bonnes pratiques avec une autre organisation non gouvernementale afin d'explorer des secteurs précis de coopération dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et la réadaptation; et k) en Afrique: conception d'un projet, « Africa Africa » visant à créer un réseau d'organisations publiques et privées dans le secteur des problèmes sociaux, de la santé, de l'enseignement, de la prévention de l'abus de drogues au Sénégal, au Cameroun, en Gambie, au Ghana, en Mauritanie et au Kenya.

6. Summer Institute of Linguistics

Statut spécial accordé en 1997

I. Introduction

A. Buts, objectifs et actions principales

Le Summer Institute of Linguistics est une organisation religieuse à but non lucratif, dont la vocation est de donner aux communautés linguistiques du monde entier la capacité de développer durablement leurs langues. Dans cette optique, il mène principalement des activités de recherche, de traduction, de formation et de développement de matériel, tout en coopérant avec les communautés ethnolinguistiques minoritaires pour développer leurs capacités à assurer le développement durable de leurs propres langues.

B. Changements significatifs au sein de SIL

En décembre 2007, les membres de l'Institut ont approuvé une modification de son règlement intérieur qui a restructuré son conseil d'administration. En décembre 2008, les membres de l'Institut ont approuvé deux modifications de son règlement intérieur, l'une, précisant l'intervalle entre les conférences internationales, l'autre, concernant le processus de modification de ses statuts et de son règlement intérieur.

II. Contribution de l'organisation aux activités des Nations Unies

A. Participation de SIL aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Institut a envoyé des observateurs : a) aux quatrième, cinquième, sixième et septième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones; b) aux trente-troisième et trente-quatrième sessions de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); c) aux célébrations des Journées internationales de la langue maternelle de l'UNESCO 2006, 2007 et 2008; d) à la Journée internationale de l'alphabétisation de l'UNESCO 2005; e) au Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis; f) à la Conférence internationale des organisations non gouvernementales de l'UNESCO, en décembre 2005, à Paris; g) au soixantième anniversaire de l'ambassadrice itinérante de l'UNESCO, Son Altesse Royale la princesse Maha Chakri Sirindhorn; h) à la quatrième réunion de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous; i) à la Conférence régionale préparatoire à l'occasion de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes; et j) à la quarante-huitième session de Conférence internationale de l'éducation.

Au cours de la période examinée dans le rapport, l'Institut a également assisté à un certain nombre de conférences, réunions, séminaires et ateliers sur l'éducation et les questions d'alphabétisation.

En outre, l'Institut a coopéré avec plusieurs organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au Siège

B. Activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Bien que l'Institut soit engagé dans des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de promouvoir les avantages du développement des langues locales, l'immense majorité de son travail est mené au niveau communautaire. L'Institut travaille actuellement avec près de 1 200 communautés linguistiques minoritaires, en les soutenant dans leurs efforts de développement de leurs langues. L'utilisation de la langue locale a des impacts profonds sur un grand nombre de questions de développement comme les informations agricoles (objectif 1), les études primaires (objectif 2), l'accès des femmes et des filles à l'information

(objectif 3), une meilleure éducation maternelle (objectifs 4 et 5), éducation à la santé (objectif 6) et éducation environnementale (objectif 7). Les programmes de technologies de l'information et de la communication de l'Institut permettent aux communautés d'avoir accès aux technologies dans leurs propres langues (objectif 8). Les programmes d'enseignement multilingues aux adultes et aux enfants améliorent non seulement l'accès des enfants à l'enseignement primaire mais également celui des jeunes et des adultes à l'enseignement non scolaire et aux classes d'alphabétisation pour adultes. Au cours de la période examinée dans le rapport, l'Institut a publié des livres sur le VIH/sida, le paludisme, la santé et l'hygiène, la viabilité écologique et d'autres thèmes du développement dans des centaines de langues. L'Institut a facilité la formation d'auteurs autochtones adultes afin de promouvoir le développement de contenu local, et de professeurs locaux afin de favoriser une éducation linguistiquement et culturellement pertinente.
